



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Au nom de nos deux organisations syndicales, le SE-UNSA et le SNUDI-FO, nous tenons à réaffirmer ici notre opposition à la communication des projets d'affectations aux collègues ayant participé au mouvement telle qu'elle est prévue dans la Note de Service Ministérielle n°2008-150 du 29 octobre 2008.

En effet, cette divulgation, avant la réunion de la CAPUD, tend à réduire le paritarisme et l'action syndicale, puisqu'elle vise à laisser croire que le travail des élus du personnel est inutile et donc qu'on pourrait s'en passer.

Il est évident que, si nous sommes opposés à cette pratique initiée par le Ministère, sans aucune concertation bien sûr, le SE-UNSA et le SNUDI-FO, sont en total désaccord avec l'attitude du SNUIPP-FSU, qui, dès la réception des documents a devancé la mise à disposition des informations sur I-Prof.

Ainsi, il était possible de consulter les projets d'affectation ou les barèmes de collègues ayant obtenu une nouvelle affectation dès le samedi 23 mai sur le site du SNUIPP-FSU.

Nous tenons à dénoncer le fait que ces informations, diffusées par voie syndicale, étaient accessibles sans vérification de l'identité du demandeur. Des collègues nous en ont apporté la preuve.